



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

08405 - F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE
UNIDO/IOD.225
25 octobre 1978
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Commission économique pour l'Afrique
Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique
Cinquième réunion
Addis-Abéba (Ethiopie), 5-8 novembre 1978
Point 8 de l'ordre du jour : Formes nouvelles de coopération mondiale
en faveur du développement industriel :
initiatives et approches

LE SYSTEME DE CONSULTATIONS MONDIALES DE L'ONU
DANS LE DOMAINE DE L'INDUSTRIE :
LA REGION DE L'AFRIQUE

Rapport établi par
le Secrétariat de l'ONU

Vienne, le 23 octobre 1978

id.78-7513

LE SYSTEME DE CONSULTATIONS MONDIALES DE L'ONU
DANS LE DOMAINE DE L'INDUSTRIE :
LA REGION DE L'AFRIQUE

I. INTRODUCTION

Le système de consultations dans le domaine de l'industrie, établi par l'ONU depuis 1976, a pour principal objectif d'intensifier la coopération internationale afin de porter à au moins 25 % d'ici à la fin du siècle, la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale.

Ce système de consultations est permanent et doit être établi aux niveaux sectoriel, mondial, régional et interrégional. Il fonctionne actuellement au niveau sectoriel (sidérurgie, cuir et articles en cuir, engrais, huiles et graisses végétales, machines agricoles, pétrochimie, produits pharmaceutiques et biens d'équipement) et au niveau mondial (formation et financement de l'industrie). Il est prévu de l'étendre progressivement à d'autres niveaux.

.....

L'Annexe I contient le calendrier des réunions de consultation de l'ONU jusqu'en 1980.

La stratégie adoptée consiste à organiser des réunions de consultation permanentes sur certaines industries prioritaires, l'attention se portant principalement sur "les industries transformatrices de matières premières exportées par les pays en voie de développement ou consommatrices de grandes quantités d'énergie" (Déclaration et Plan d'action de Lima, § 61 d)), afin d'accroître la valeur ajoutée dans les pays en développement.

Pour atteindre l'objectif visé qui est d'intensifier la coopération internationale, il importe que, sur un certain nombre de questions, l'on parvienne à de larges accords, profitables à toutes les parties intéressées, ces accords étant discutés à des réunions de consultation qui se tiendront tous les 12 à 24 mois, et qui auront, pour commencer, un caractère sectoriel. Ces réunions portent sur des problèmes épineux, tels que l'approvisionnement régulier en matières premières et en combustibles, le matériel et les pièces de rechange, l'accès aux marchés, les sources et les modalités de financement, les procédures et les garanties contractuelles, le redéploiement de certaines capacités industrielles des pays industrialisés vers des pays en développement et, enfin,

la création de nouvelles installations industrielles dans les pays en développement. Cette formule permet de cerner les principaux obstacles à l'expansion industrielle dans les pays en développement et de proposer des moyens d'y remédier.

Ces consultations visent à assurer une répartition plus équitable de la production industrielle mondiale par des mesures à prendre d'un commun accord aux niveaux national et international. Cet objectif ne pourra être atteint que si chaque pays manifeste sa volonté politique de coopérer avec les autres.

II. LES RAISONS POUR LESQUELLES TOUS LES PAYS AFRICAINS DEVRAIENT PARTICIPER AUX REUNIONS DE CONSULTATION

Les pays africains peuvent tous tirer profit d'une participation active au système.

1. Les consultations entre pays africains aideront à identifier les secteurs où existent des possibilités de spécialisation, de complémentarité ou de projets communs.
2. Les pays africains pourront élaborer des positions communes en vue des consultations sectorielles ou mondiales, et définir les priorités nationales au sein du groupe africain, en ce qui concerne les ressources, les plans de développement et les stratégies.
3. En tenant compte de ce qui précède, il sera possible d'examiner comment répartir la croissance industrielle de façon aussi équitable que possible dans la région, de sorte que les pays les moins avancés puissent tirer profit du développement industriel.
4. Des consultations entre membres du groupe africain pourraient amener celui-ci à recommander à l'ONUDI de nouvelles réunions de consultation sectorielles ou de nouvelles orientations à donner au système des consultations. Cela permettrait ainsi à l'ONUDI, le cas échéant, de suggérer des projets de coopération industrielle entre pays africains ou entre le groupe africain et des pays développés ou en développement d'autres régions.
5. Les préparatifs du groupe africain aux consultations sectorielles ou mondiales devraient comporter l'examen des questions ci-après : besoins en main-d'oeuvre et en formation, besoins en investissements industriels, accès

à long terme aux marchés, et coopération avec les pays développés et en développement pour le redéploiement des industries et la création de nouvelles capacités industrielles. Il conviendrait que le groupe arrête sa position sur ces différents points et qu'il se mette d'accord sur les principes et les directives qui serviront de base aux accords de collaboration.

6. Tous les pays peuvent tirer profit des consultations. Cela vaut en particulier pour les pays les moins avancés dont les besoins fondamentaux doivent être satisfaits en priorité. Lors de ces consultations, ils pourront exposer leurs besoins et rencontrer des représentants de l'industrie qui sont à même d'investir des fonds et de coopérer avec eux.

III. LES IMPLICATIONS POUR LA REGION DE L'AFRIQUE

L'industrie des engrais

La première Réunion de consultation sur l'industrie des engrais s'est tenue à Vienne, du 17 au 21 janvier 1977, avec la participation de 13 pays africains (Algérie, Egypte, Ghana, Kenya, Libéria, Madagascar, Maroc, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tunisie et Zaïre).

Pour donner suite à cette réunion, un groupe d'experts de pays en développement a examiné les possibilités de coopération entre ces pays au cours d'une réunion qui a eu lieu à Vienne du 8 au 10 février 1978. Les participants de l'Algérie, de l'Egypte, du Nigéria, du Sénégal et de la Tunisie y ont relevé l'intérêt qu'il y aurait à ce que l'ONUDI, conjointement avec l'OUA et la CEA, organise une réunion sur l'industrie des engrais à l'intention des pays africains. L'ONUDI et le CSTR de l'OUA projettent de réunir en 1979 le Comité interafricain des engrais afin d'examiner des possibilités de lancer de nouveaux projets dans l'industrie des engrais en Afrique.

Une liste des usines d'engrais existantes ou à l'étude dans 20 pays africains figure à l'Annexe II.

Lors de la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie des engrais (Innsbruck, 6-10 novembre 1978), il est prévu d'examiner les possibilités de créer des installations de fabrication et de mélange d'engrais dans 18 pays africains parmi les moins avancés. A la date du 20 octobre, les pays suivants avaient annoncé leur participation : Burundi, Egypte, Kenya, Maroc, Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Tanzanie et Zambie.

Ce qui précède montre bien que le système de consultations encourage les pays africains à créer de nouvelles usines d'engrais qui sont indispensables pour renforcer l'autosuffisance de l'Afrique dans ce secteur.

Lors de cette deuxième Réunion de consultation, on s'attend également à un accord sur les points suivants :

- a) Un modèle de contrat type élaboré par l'ONUDI pour la construction en régie d'usines d'engrais.
- b) Un ensemble de principes directeurs relatifs au partage des responsabilités en ce qui concerne la mise en place et le financement de l'infrastructure nécessaire à la production et à la distribution des engrais.

Un tel accord devrait faciliter la création de nouvelles usines en Afrique.

La sidérurgie

A la première Réunion de consultation sur la sidérurgie (Vienne, 7-11 février 1977) avaient pris part les représentants de 11 pays africains (Algérie, Egypte, Libye, Madagascar, Maroc, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Tunisie, Tanzanie et Zaïre) et de 4 organisations s'occupant des problèmes de l'Afrique (Commission économique pour l'Afrique, Union arabe du fer et de l'acier, Centre de développement industriel pour les Etats arabes et Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal). Leur intérêt s'est manifesté par leur participation active aux débats concernant en particulier la mise en valeur des gisements de minerai de fer, les besoins et problèmes spécifiques de pays dont l'industrie sidérurgique en est à ses débuts, ainsi que les petits producteurs d'acier. Des pays africains ont également été représentés aux réunions des groupes de travail sur le minerai de fer (Algérie, Egypte) et sur le charbon cokéifiable (Algérie), ainsi qu'aux réunions du groupe d'experts sur les problèmes de formation (Nigéria), qui se sont tenues en 1978 pour préparer la deuxième Réunion de consultation dans ce secteur. Au cours de ces réunions, on a notamment examiné les problèmes de la coopération régionale en Afrique pour l'exploitation des ressources en minerai de fer et de la formation des cadres et du personnel technique.

En 1977/78, en réponse à un questionnaire, 11 pays africains (Burundi, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Mali, Sénégal, Somalie, Zaïre, Egypte, Libye et Maroc) ont exposé leurs plans d'avenir et évoqué les obstacles qu'ils rencontraient.

Tenant compte des besoins et des difficultés des petits pays africains (exiguïté au marché intérieur, pénurie de fonds d'investissement, etc.) le Secrétariat de l'ONUDI a analysé les problèmes économiques et technologiques pertinents tels que le choix de solutions technologiques appropriées, comme par exemple les mini-acières et le procédé de réduction directe.

Au cours de la deuxième Réunion de consultation, qui aura lieu en janvier 1979 à New Delhi, on prévoit d'examiner, sur la base du travail effectué en 1977/78, diverses propositions concrètes visant à résoudre certains problèmes des pays africains engagés dans l'extraction du minerai de fer et la production sidérurgique, ou sur le point de s'y engager.

Industrie du cuir et des articles en cuir et industrie
des huiles et graisses végétales

Les réunions de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir (Innsbruck, 7-11 novembre 1977) et l'industrie des huiles et graisses végétales (Madrid, 12-16 décembre 1977) ont été précédées toutes deux par des réunions régionales préparatoires pour l'Afrique, tenues à Addis-Abéba, au cours desquelles les participants se sont efforcés de déterminer les obstacles de caractère général qui, dans la région, freinent le développement des secteurs considérés et de recommander des mesures en vue de les supprimer grâce à une action nationale, régionale ou internationale.

Aux deux réunions de consultation les représentants des gouvernements des pays d'Afrique n'ont pas adopté de position commune lors des débats et de la mise au point des recommandations et des mesures consécutives.

Lors de la Réunion de consultation sur le cuir, à laquelle ont participé au total 52 pays, la région de l'Afrique était représentée par 12 pays, qui produisent pour la plupart du cuir ou des articles en cuir; la Somalie, le Soudan et le Tchad, en particulier, ont pris une part active aux débats et contribué à l'adoption des recommandations. Dans le cas de la Réunion de consultation sur les huiles végétales, 13 des 51 pays au total qui y ont participé, représentaient la région de l'Afrique; les représentants de l'Algérie, du Ghana et de la République-Unie de Tanzanie ont apporté une utile contribution aux débats.

Dans le cadre des suites données aux deux réunions de consultation considérées, une attention particulière est accordée aux besoins des pays les moins avancés d'Afrique.

Industrie pétrochimique

La première Réunion de consultation sur l'industrie pétrochimique sera organisée par l'ONUDI à Mexico, du 12 au 16 février 1979.

Les premières dispositions prises en vue de préparer cette réunion ont consisté à organiser à Vienne, en juin 1977 et février 1978, deux réunions d'experts de la pétrochimie auxquelles des représentants de l'Algérie et de l'Egypte ont participé.

Une réunion régionale préparatoire des Etats arabes a ensuite été organisée à Doha (Qatar), du 21 au 24 octobre 1978. L'Algérie, l'Egypte et la Tunisie s'y étaient fait représenter.

Enfin, une réunion mondiale préparatoire se tiendra à Vienne, du 27 au 29 novembre 1978. L'Algérie, l'Egypte et le Nigéria figurent sur la liste des 15 pays développés et pays en développement qui ont été invités à désigner un participant. A cette réunion, les questions qui feront l'objet des consultations seront choisies parmi celles dont l'examen a été recommandé lors des réunions d'experts, à savoir, entre autres :

- a) Marchés d'exportation pour les produits pétrochimiques fabriqués dans les pays en développement;
- b) Coopération entre pays en développement;
- c) Coopération internationale pour le financement des usines pétrochimiques;
- d) Transferts de techniques.

Machines agricoles

Il est prévu d'organiser une réunion préparatoire à Vienne, du 5 au 9 mars 1979, et une première Réunion de consultation sur l'industrie des machines agricoles, à Turin (Italie), en juin/juillet 1979. Des experts des administrations centrales du Kenya, du Nigéria, de la République-Unie de Tanzanie, de la République-Unie du Cameroun et du Soudan y seront invités.

La documentation à présenter à la réunion de consultation sera examinée et la participation d'experts africains devrait permettre d'incorporer des exemples et des données d'expérience concernant les pays d'Afrique dans les documents d'information.

Etant donné l'importance des activités agricoles dans les pays d'Afrique, il est souhaitable que ces pays participent activement à la réunion de consultation. Cette réunion pourra leur être très profitable, car elle leur donnera l'occasion d'échanger des données d'expérience avec des pays d'autres régions, dont les problèmes et la situation sont analogues aux leurs, de sorte qu'ils pourraient appliquer des solutions similaires. Grâce à leur participation à la réunion, la position de l'Afrique sur ce secteur pourra être portée à l'attention de tous les pays.

Industrie pharmaceutique

L'ONUDI a été autorisée à faire des préparatifs en vue de consultations sur l'industrie pharmaceutique. A cette fin, elle a organisé, à Vienne, en juin 1977 et février 1978, deux réunions d'experts de l'industrie pharmaceutique auxquelles ont participé des représentants de l'Egypte, du Ghana et de la Tunisie.

L'ONUDI organisera ensuite une réunion interrégionale sur l'industrie pharmaceutique, qui aura lieu au Caire (Egypte), en janvier 1979. Une quarantaine de participants (dont 10 de pays d'Afrique) seront invités à examiner la nécessité, pour chaque pays en développement :

- a) D'établir une liste nationale de médicaments, notamment de ceux qui sont absolument indispensables;
- b) De mettre en place un système d'achats centralisés pour les médicaments importés ou fabriqués localement;
- c) De sélectionner les médicaments que l'industrie locale pourrait formuler et, ultérieurement, fabriquer entièrement;
- d) D'enregistrer et de contrôler les acquisitions de techniques;
- e) D'examiner les avantages présentés par la création d'installations polyvalentes.

Autres domaines

Des préparatifs sont également en cours pour les réunions de consultation proposées sur les industries alimentaires, les biens d'équipement et les aspects commerciaux et connexes de la collaboration industrielle.

Consultations mondiales

Financement industriel

A sa douzième session, le Conseil du développement industriel a autorisé l'ONUDI à poursuivre ses travaux sur cette question en vue de déterminer si l'organisation d'une réunion mondiale de consultation s'imposait. Un groupe spécial sur le financement industriel a été créé au sein de l'ONUDI :

- i) Pour obtenir des institutions financières toutes les informations requises concernant leurs activités dans le domaine du financement de l'industrialisation des pays en développement;
- ii) Pour compléter les informations disponibles, notamment sur les questions suivantes :
 - Ressources financières nécessaires pour atteindre l'objectif de Lima;
 - Prêteurs multilatéraux et bilatéraux;
 - Accès aux marchés financiers;
 - Investissements étrangers directs d'origine privée;
 - Problèmes propres aux pays relativement pauvres en ressources naturelles;
- iii) Pour organiser une réunion d'experts sur le financement industriel afin d'examiner les questions susmentionnées.

Il serait particulièrement utile, voire souhaitable, d'obtenir des pays d'Afrique, notamment de ceux qui sont pauvres en ressources naturelles, des renseignements sur ces questions ainsi que de connaître leur avis sur ces questions. Plusieurs représentants de pays d'Afrique ont été invités à la réunion de décembre^{1/}; l'ONUDI tient à la disposition des intéressés un aide-mémoire sur les principaux problèmes posés par le financement industriel.

Un rapport doit être soumis au Conseil du développement industriel à sa treizième session, qui se tiendra en 1979; le Conseil décidera alors s'il y a lieu d'autoriser l'ONUDI à organiser une réunion mondiale de consultation sur le financement industriel.

^{1/} 6-8 décembre 1978.

Formation de la main-d'oeuvre

Ainsi qu'il a été décidé par le Conseil du développement industriel à sa douzième session, un groupe de travail intersecrétariats (ONUDI/BIT/UNESCO) a été établi en vue :

- i) D'étudier les besoins de formation en main-d'oeuvre industrielle des pays en développement jusqu'à l'an 2000 dans des secteurs déterminés qui font déjà l'objet de réunions de consultation;
- ii) De recenser et d'évaluer des centres de formation dans les pays développés et en développement pour faire face à ces besoins;
- iii) D'examiner les dispositions prises en matière de coopération industrielle aux niveaux des entreprises et des Etats et de voir dans quelle mesure elles favorisent une utilisation maximum des centres de formation industrielle;
- iv) D'étudier les coûts de la formation industrielle, particulièrement en devises.

Le groupe de travail intersecrétariats se réunira à la fin novembre 1978; étant donné le peu de temps dont on dispose, il ne sera pas facile de faire une étude approfondie des problèmes de la formation par région. Cependant, si en 1979, le Conseil du développement industriel autorise la convocation d'une réunion de consultation mondiale sur cette question, l'ONUDI entreprendra une étude de cette nature en collaboration avec des représentants de l'Afrique et d'autres régions du monde.

IV. CONCLUSIONS

Lors de précédentes réunions du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, on a souligné l'importance du système des consultations dans le domaine de l'industrie, que l'on considère comme un moyen de stimuler et de développer de nouvelles formes de collaboration internationale pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de Lima. Les pays africains ont été invités à y prendre une part active et à harmoniser leurs positions dans les réunions futures, conformément aux décisions prises en commun et acceptées par le Comité.

Afin d'encourager les pays africains à une participation plus active, il y aurait peut-être lieu d'envisager les formules suivantes :

- i) Les principes et les objectifs du système en général et des consultations sectorielles, en particulier, étant mal connus, une séance d'information d'une journée, avant l'ouverture officielle de chaque réunion, pourrait être organisée à l'intention des participants africains (et de participants d'autres régions aussi);
- ii) Pour encourager les pays africains à prendre une part plus active à tous les stades du processus de consultation (réunions préparatoires, groupes de travail d'experts, réunions complémentaires d'experts, etc.) et pour faire en sorte que leur position et leurs besoins se reflètent dans les décisions prises, les conseillers industriels principaux hors siège et le personnel de l'ONUDI hors siège (chefs de projets, experts) pourraient faire des visites à caractère exploratoire dans les pays africains. Ces visites permettraient de veiller à ce que les organes officiels de décision disposent d'une information à jour sur le système des consultations et ses perspectives d'avenir;
- iii) Le Secrétariat de l'ONUDI est en train de préparer une brochure (du même format que la Déclaration de Lima), décrivant de façon simple et concise les objectifs du système de consultations, son fonctionnement et les incidences qu'il devrait avoir pour les pays en développement; elle sera adressée à tous les ministères de l'industrie des pays africains dès sa parution.

On peut dire pour conclure que des résultats encourageants ont déjà été enregistrés. Ceux-ci se multiplieront si l'on peut s'assurer la participation active de tous les pays; les pays africains peuvent notamment faire des propositions inspirées de leurs besoins spécifiques dans des secteurs particuliers.

Le Secrétariat de l'ONUDI accueillera favorablement toute suggestion visant à l'amélioration du système.

Annexe I

CALENDRIER DES CONSULTATIONS JUSQU'EN 1980

<u>Secteur</u>	<u>Dates et lieu de la première réunion de consultation</u>	<u>Dates et lieu de la deuxième réunion de consultation</u>
Engrais	Janvier 1977 Vienne (Autriche)	6-10 novembre 1978 Innsbruck (Autriche)
Sidérurgie	Février 1977 Vienne (Autriche)	15-19 janvier 1979 New Delhi (Inde)
Cuir	Novembre 1977 Innsbruck (Autriche)	Fin 1979 ^{1/}
Huiles et graisses végétales	Décembre 1977 Madrid (Espagne)	Début 1980
Produits pétrochimiques	12-16 février 1979 Mexico (Mexique)	
Machines agricoles	Juin/juillet ou septembre/ octobre 1979 ^{2/} Turin (Italie)	
Industries alimentaires	Début 1980 ^{3/}	
Produits pharmaceutiques ^{4/}	Milieu de 1980 ^{5/}	
Biens d'équipement	Troisième trimestre de 1980 ^{5/}	
Formation de la main-d'oeuvre industrielle	(Devrait se tenir fin 1979) () ((Le Conseil doit décider à) laquelle de ces deux questions (sera consacrée une première) réunion de consultation à (une date appropriée)
Financement industriel	(Devrait se tenir fin 1979)	
Aspects commer- ciaux et connexes de la collaboration industrielle (acti- vités commune CNUCED/ONUUDI)	Septembre 1979 ^{6/}	

Annexe I (suite)

1/ Sous réserve que les préparatifs nécessaires soient achevés en temps voulu.

2/ Les négociations avec le pays hôte au sujet des dates de la réunion ne sont pas encore terminées.

3/ A la douzième session du Conseil du développement industriel, la priorité a été donnée à ce secteur pour 1980.

4/ Une réunion interrégionale se tiendra au Caire du 22 au 27 janvier 1979.

5/ Les négociations concernant les dates de la réunion ne sont pas encore terminées; sous réserve de la décision que prendra le Conseil du développement industriel à sa treizième session.

6/ Sous réserve que le Comité permanent donne son approbation en décembre 1978.

Annexe II

CAPACITE DES USINES D'ACIDE PHOSPHORIQUE D'AFRIQUE
(Source : Estimations de l'ONU/DI)

<u>Pays/Société/Emplacement</u>	<u>Capacité annuelle de production (tonnes de P₂O₅)</u>	<u>Année où la production a démarré</u>	<u>démarrera</u>
ALGERIE			
Sonatrach, Annaba-Bône	Acide phosphorique 165 000 Acide phosphorique 165 000	1972	1979
EGYPTE			
Abu Zaabel Chem. Co., Abu Zaabel	Acide phosphorique 60 000		1980
MAROC			
Maroc chimie, Safi	Acide phosphorique 156 000	1965	
	Acide phosphorique 165 000	1977	
	Acide phosphorique 165 000	1975	
	Acide phosphorique 165 000	1975	
	Acide phosphorique 165 000	1977	
	Acide phosphorique 165 000		1979
	Acide phosphorique 165 000		1979
	Acide phosphorique 165 000		1979
REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE			
Tanzania Fertilizer Co., Tanga	Acide phosphorique 35 000	1972	
SENEGAL			
Société industrielle d'engrais au Sénégal, M'Bao-Sies	Acide phosphorique 23 000 Acide phosphorique 132 000	1970	Pas de renseignement
TOGO			
Société togolaise d'engrais-Lomé	Acide phosphorique 165 000		Pas de renseignement
TUNISIE			
Ind. chimiques maghrébines Cabès-La Skhirra	Acide phosphorique 102 000 Acide phosphorique 132 000 Acide phosphorique 300 000	1972 1974	1979
Cabès-La Skhirra			
NPK engrais SAT. Sfax Société industrielle d'acide phosphorique Sfax	Acide phosphorique 112 000 Acide phosphorique 73 000	1952 1965	

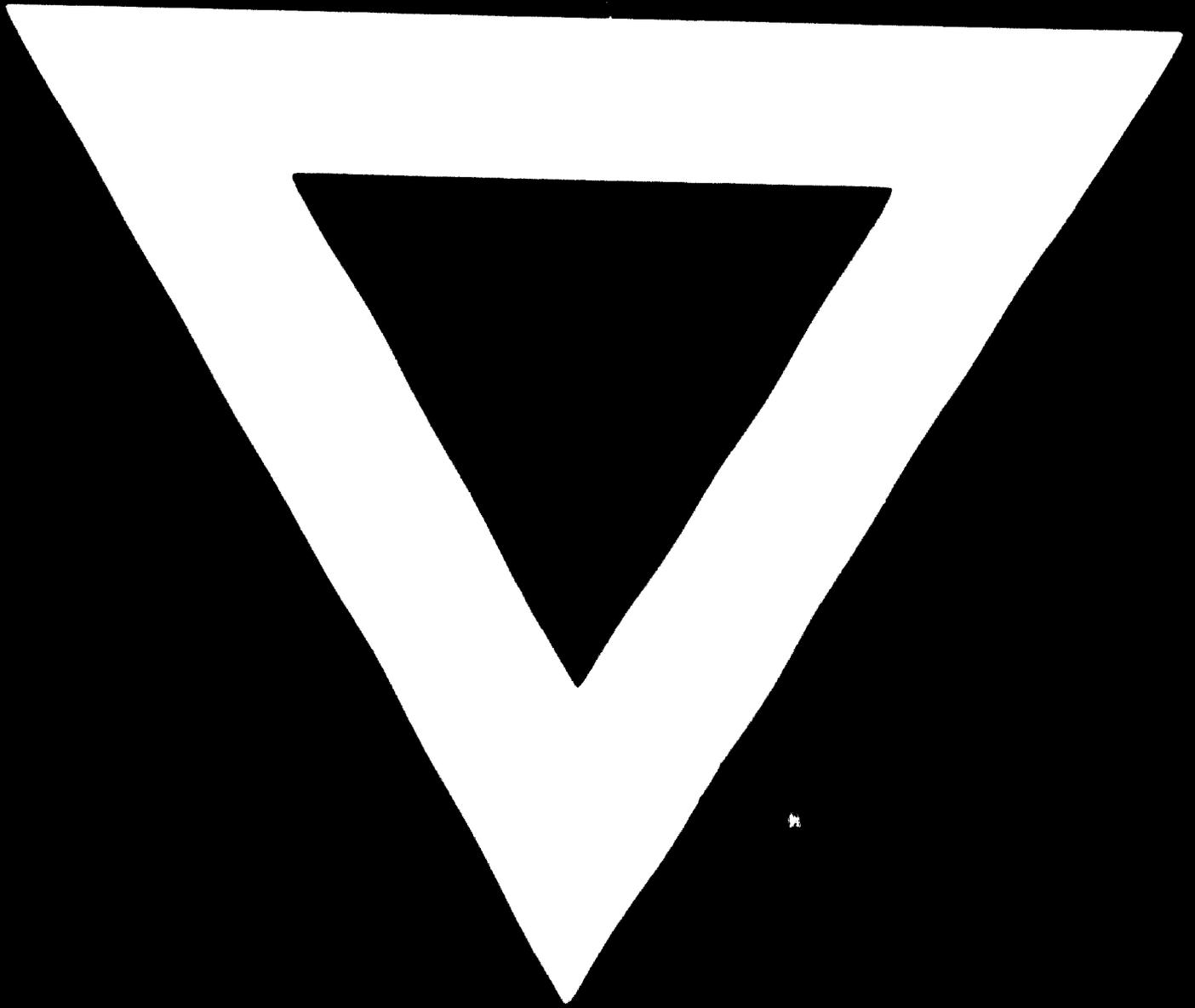
Annexe II
(suite)

CAPACITE DES USINES D'AMMONIAC D'AFRIQUE

<u>Pays/Société/Emplacement</u>	<u>Capacité annuelle de production (tonnes d'élément nutritif)</u>	<u>Année où la production a démarré</u>	<u>démarrera</u>
ALGERIE			
Sonatrach, Arsew I	272 000 N	1970	
Sonatrach, Arsew II	272 000 N		1979
Sonatrach, Annaba	272 000 N		1979
EGYPTE			
Kima, Assouan	122 000 N	1961	
El Nasr d'engrais chim., Attaka-Suez	61 000 N	1952	
El Nasr d'engrais chim., (Sensadco) Talkha I	98 000 N	1975	
El Nasr d'engrais chim., Héloûân	46 000 N	1971	
El Nasr d'engrais chim., Talkha II	326 000 N		1979
Aboukir Fert. Co., Aboukir	272 000 N		1979
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE			
National Oil Corporation, Marsa el Brega	272 000 N		1978
KENYA			
Ken-Ren Chem. Fert. Co., Mombasa	54 000 N		1980
SENEGAL			
Fertisen, N'Dao, Dakar	27 000 N	1978	
ZAMBIE			
Nitrogen Chemicals Zam., Kafue	25 000 N	1970	
Nitrogen Chemicals Zam., Kafue	57 000 N	1977	

Sources : Estimations de l'ONUUDI.

G - 7



79. 11. 12